

**UBS (MONACO) S.A.**

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 49.197.000 euros

Siège social : 2, avenue de Grande Bretagne - Monte-Carlo

**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017**

(en euros)

(avant affectation des résultats)

<b>ACTIF</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.....	48 795 117	591 423 405
Créances sur les établissements de crédit :.....	2 718 388 100	1 641 113 789
- Créances à vue (Nostri) - EC.....	2 520 190 046	1 476 329 153
- Créances à terme - EC.....	198 198 054	164 784 636
Opérations avec la clientèle - Actif.....	2 280 799 775	2 058 806 217
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	0,00	0,00
Actions et autres titres à revenu variable.....	0,00	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme.....	103 303	380 958
Parts dans les entreprises liées.....	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles.....	2 332 207	3 190 436
Immobilisations corporelles.....	5 221 101	5 951 604
Immobilisations en cours.....	1 376 539	375 102
Autres actifs.....	31 729 178	23 796 367
Comptes de régularisation - Actif.....	7 141 046	3 562 043
<b>TOTAL ACTIF.....</b>	<b>5 095 886 366</b>	<b>4 328 599 920</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Banques centrales, C.C.P.....	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit :.....	1 479 494 516	1 315 442 663
- Dettes à vue - EC.....	7 869 040	3 816 362,91
- Dettes à terme - EC.....	1 471 625 477	1 311 626 300
Opérations avec la clientèle :.....	3 376 744 010	2 786 003 357
Comptes d'épargne à régime spécial : - À vue.....	0,00	0,00
Autres dettes.....		
- Dettes à vue - Client.....	3 188 045 956	2 575 944 925
- Dettes à terme - Client.....	188 698 054	210 058 432
Autres passifs.....	19 412 263	14 191 470
Comptes de régularisation - Passif.....	9 769 308	12 445 619
Provisions pour risques et charges.....	2 326 000	2 456 000
Dettes subordonnées.....	60 113 125	60 000 000
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).....	12 034 747	15 734 747
Capitaux propres (hors F.R.B.G.) :.....	135 992 395	122 326 063
- Capital souscrit.....	49 197 000	49 197 000
- Réserves.....	28 016 839	28 016 839
- Provisions réglementées.....	0	0
- Report à nouveau.....	45 112 225	36 469 253
- Résultat de l'exercice.....	13 666 332	8 642 972
<b>TOTAL PASSIF.....</b>	<b>5 095 886 366</b>	<b>4 328 599 920</b>

**HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017**

(en euros)

	2017	2016
Engagements de financement :		
- Reçus d'établissements de crédit .....	0,00	0,00
- Donnés en faveur de la clientèle .....	1 108 567 008	951 330 688
Engagements de garantie :		
- D'ordre d'établissements de crédit .....	28 154 595	26 093 805
- D'ordre de la clientèle .....	53 597 750	41 913 281
- Reçus d'établissements de crédit .....	2 296 015 496	1 859 329 636
- Reçus de la clientèle .....	6 268 235 238	6 108 028 826
- Garanties hypothécaires .....	1 196 270 011	1 080 251 652
Engagements sur titres :		
- Autres engagements donnés .....	0	0
- Autres engagements reçus .....	0	0
Opérations en devises :		
- Spots à livrer .....	25 540 578	66 145 718
- Spots à recevoir .....	25 542 305	66 158 191
- Forwards à livrer .....	1 785 742 103	1 268 369 583
- Forwards à recevoir .....	1 785 917 592	1 268 610 671

**COMPTES DE RÉSULTATS 2017**

(en euros)

	2017	2016
<b>Produits et charges bancaires</b>		
Intérêts et produits assimilés :	41 053 671	33 485 521
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit .....	9 957 012	3 614 625
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle .....	31 096 659	29 870 896
- Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe .....	0	0
Intérêts et charges assimilés :	-7 864 209	-4 217 258
- Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit ..	-2 647 896	-2 253 050
- Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle .....	-4 761 938	-1 507 958
- Intérêts et charges assimilés sur dettes subordonnées .....	-454 375	-456 250
Revenus des titres à revenu variable .....	0	25
Commissions (produits) .....	48 669 219	43 860 166
Commissions (charges) .....	-3 258 055	-2 517 769
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation .....	4 770 465	4 020 634
- Solde en bénéfice des opérations de change .....	4 770 465	4 020 634
Autres produits et charges d'exploitation bancaires :	519 013	994 882
- Autres produits .....	239 005	812 278
- Autres charges .....	280 008	182 604
<b>Produit net bancaire .....</b>	<b>83 890 105</b>	<b>75 626 201</b>
Charges générales d'exploitation .....	-61 181 014	-59 733 765
- Frais de personnel .....	-38 518 209	-39 544 804
- Autres frais administratifs .....	-22 662 805	-20 188 960
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	-2 679 759	-1 619 494
<b>Résultat brut d'exploitation .....</b>	<b>20 029 332</b>	<b>14 272 942</b>
Coût du risque :	-3 270 124	-317 526
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan .....	-3 551 581	-324 377
- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan .....	281 457	6 851
<b>Résultat d'exploitation .....</b>	<b>16 759 208</b>	<b>13 955 416</b>

	2017	2016
Gains ou pertes sur actifs immobilisés : .....	0	0
- Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur immobilisations financières ...	0	0
<b>Résultat courant avant impôt .....</b>	<b>16 759 208</b>	<b>13 955 416</b>
Résultat exceptionnel : .....	40 290	-235 906
- Produits exceptionnels .....	50 089	56 815
- Charges exceptionnelles .....	-9 799	-292 721
Impôt sur les bénéfices .....	-6 833 166	-4 320 820
Excédent des reprises sur les dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées .....	3 700 000	-755 718
<b>Résultat de l'exercice .....</b>	<b>13 666 332</b>	<b>8 642 972</b>
Bénéfice de l'exercice .....	13 666,332	8 643,000
Report à nouveau .....	45 112,225	36 469,000
Montant à affecter .....	58 778,557	45 112,000
Dividendes .....	0,000	0,000
Réserves statutaires .....	0,000	0,000
Report à nouveau .....	58 778,557	45 112,000
.....	58 778,557	45 112,000

## NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I. Principes généraux et méthodes

Les comptes d'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2017 c'est-à-dire :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et en conformité avec les prescriptions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes de l'exercice 2017 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

### II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 1) Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêté des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés lors de leur passation au Compte de résultat en euros, au cours au comptant.

Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle. Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

#### 2) Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois. Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable. Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat. Il n'y a pas de position au 31 décembre 2017.

#### 3) Titres de placement

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année. Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Suite à l'entrée en bourse de Visa Inc., Visa Europe a opéré une distribution au profit de ses membres. À proportion de sa contribution passée, notre établissement a ainsi reçu 71 actions de Visa Inc qui sont soumises à un lock-up de 3 ans. Ces actions, qui ont été reçues à titre gratuit, ont été valorisées à zéro dans notre bilan.

#### 4) Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. La banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2017.

#### 5) Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

#### 6) Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Immeubles d'exploitation	4%
- Agencements et aménagements	10% et 12,5%
- Mobilier de bureau	10%
- Matériel de bureau	20%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique et télécommunication	33,33%

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties au taux de 33,33 %.

#### 7) Créances douteuses et litigieuses

Les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les dépréciations, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

### 8) Intérêts et commissions

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés prorata temporis et comptabilisés au Compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également prorata temporis.

À compter de l'exercice 2012 les commissions reçues à l'occasion d'octroi ou de l'acquisition d'un concours de crédit ainsi que les couts marginaux de transaction sont étalées, conformément au règlement ANC n° 2014-07, sur la durée de vie effective du crédit sans actualisation (selon la méthode alternative prévue à l'article 2141-2).

### 9) Engagement de retraite

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 426 000 euros au 31 décembre 2017.

Dans le cadre du changement du régime des retraites des banques intervenu en 1994, (fin du régime CRPB et adhésion à la Caisse Autonome des Retraites), il a été constitué par les Banques de Monaco un fonds de garantie. Notre participation à ce fonds de garantie s'élève à 40 064 euros.

### 10) Fiscalité

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 33,33 %) institué selon l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964.

### 11) Primes d'encouragement discrétionnaires

Les primes peuvent être composées de versements immédiats et d'une rémunération différée, soit sous la forme d'actions UBS, soit sous la forme de versements en espèces ou d'autres instruments.

Les instruments de capitaux propres attribués sont estimés à la valeur de marché et passés en charge :

- Entièrement à la date d'attribution si il n'y pas de conditions d'acquisition des droits ;
- Étale sur la période d'acquisition si des conditions doivent être remplies pour l'acquisition des droits.

## III. Autres informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)

### 1) Immobilisations et Amortissements

	Montant brut au 01/01/17	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant brut au 31/12/17	Amort. au 01/01/17	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Valeur résiduelle au 31/12/17
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4,128</b>	<b>-1,020</b>	<b>3,108</b>	<b>937</b>	<b>-161</b>	<b>2,332</b>
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Software	4,128	-1,020	3,108	937	-161	2,332
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>12,406</b>	<b>1,785</b>	<b>14,191</b>	<b>6,068</b>	<b>1,525</b>	<b>6,599</b>
Immobilisations en cours	375	1,002	1,377	0	0	1,377
Agencements et installations	8,295	724	9,019	4,124	533	4,362
Matériel informatique	3,014	59	3,073	1,798	936	339
Mobilier de bureau	519	198	717	142	55	520
Matériel de transport	5	0	5	3	1	1
Œuvres d'art	198	-198	0	0	0	0
<b>Immobilisation hors exploitation</b>	<b>0</b>	<b>7,125</b>	<b>7,125</b>	<b>0</b>	<b>701</b>	<b>6,424</b>

*2) Ventilation selon la durée résiduelle (hors créances et dettes rattachées)*

<b>Durée</b>	<b>&lt; 1 mois</b>	<b>1 à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Créances sur les établissements de crédit	2 665 997	39 786	12 397	0	0
Autres concours à la clientèle	26 828	121 950	231 901	0	1 789 797
Dettes envers les établissements de crédit	382 161	891 215	100 616	0	105 135
Comptes créditeurs de la clientèle	3 333 028	30 286	12 397	0	0
Dettes subordonnées					60 000

*3) Opérations avec les entreprises liées*

Dettes envers les établissements de crédit 1 478 469

Dettes envers la clientèle 0

*4) Participation et autres titres détenus à long terme*

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont enregistrés sous cette rubrique pour 103 milliers d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers. La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que les Certificats d'Association constituent des titres ; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière ; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en « débiteurs divers ».

*5) Filiales et participations*

Aucune.

*6) Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable*

Aucune.

*7) Actionnariat*

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 49 197 milliers d'euros constitué de 2 139 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA à Bâle/Zurich détient 99,9 % de notre capital social.

*8) Fonds propres*

<b>Réserves</b>	<b>01/01/2017</b>	<b>Mouvements de l'exercice</b>	<b>31/12/2017</b>
Capital	49 197	0	49 197
Réserve légale ou statutaire	4 919	0	4 919
Autres réserves	23 097	0	23 097
Report à nouveau	36 469	8 643	45 112

9) *Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan*

	ACTIF	PASSIF
<b>Postes de l'actif</b>		
Caisse, Banques centrales, CCP	-	-
Créances sur les établissements de crédit	206	-
Créances sur la clientèle	2 219	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
<b>Postes du passif</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	-	367
Comptes créditeurs de la clientèle	-	1 032
Dettes représentées par un titre	-	-
<b>Total des intérêts inclus dans les postes du bilan</b>	<b>2 426</b>	<b>1 399</b>

10) *Comptes de régularisation ACTIF*

Valeurs à rejeter	31
Comptes d'encaissement	4
Comptes d'ajustement	175
Charges constatées d'avance	264
Produits à recevoir	5 722
Autres comptes de régularisation	946
<b>Total comptes de régularisation ACTIF</b>	<b>7 141</b>

11) *Comptes de régularisation PASSIF*

Comptes d'encaissement	77
Produits constatés d'avance	1 068
Charges à payer	8 625
Autres comptes de régularisation	0
<b>Total comptes de régularisation PASSIF</b>	<b>9 769</b>

12) *Provisions pour risques et charges*

	Montant au 01/01/17	Dotation	Utilisation	Reprise	Montant au 31/12/17
Retraite	381	45			426
Risques & charges	2,075	200	-175	-200	1,900
<b>Totaux</b>	<b>2,456</b>	<b>245</b>	<b>-175</b>	<b>-200</b>	<b>2,326</b>

13) *Fonds pour Risques Bancaires Généraux*

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23 février 1990 est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. Il s'élève à 12 035 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

*14) Dettes subordonnées*

Cette rubrique représente un emprunt participatif auprès de notre maison mère UBS SA Bâle/Zurich aux caractéristiques suivantes :

Montant : 60 millions d'euros  
 Durée : indéterminée  
 Rémunération : Libor + 0.75 (fixée semestriellement)  
 Clause : primé par les éventuels créanciers.

*15) Contrevaieur de l'actif et du passif en devises*

	<b>Montant de la contrevaieur</b>
Total de l'Actif	1 490
Total du Passif	1 490

**IV. Autres informations sur le hors-bilan (en milliers d'euros)***1) Changement de méthode*

Aucun.

*2) Engagements sur les instruments financiers à terme*

UBS (Monaco) S.A. effectue des transactions sur les instruments financiers à terme uniquement pour le compte de sa clientèle et n'intervient donc sur les marchés qu'en simple qualité d'intermédiaire.

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Opérations de change à terme</b>		
Devises à livrer à terme	1 785 742	1 268 370
Devises à recevoir à terme	1 785 918	1 268 611
<b>Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés</b>		
Opérations de notre clientèle	2 227 638	2 265 132
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	2 227 638	2 265 132

*3) Engagements donnés concernant les entreprises liées*

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2017.

*4) Engagements reçus*

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit :  
 0 milliers d'Euros

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit :  
 2 296 015 milliers d'Euros

Engagements de garantie reçus de la clientèle :  
 7 464 505 milliers d'Euros

UBS (Monaco) S.A. mentionne au 31 décembre, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.



## V. Informations sur les actifs grevés (en milliers d'euros)

L'arrêté du 19 décembre 2014, publié au Journal Officiel de la République Française le 24 décembre 2014, impose aux établissements de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés (Asset Encumbrance). Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

### 1) Information sur les actifs grevés ou non grevés au Bilan

	Valeur comptable actifs grevés	Valeur juste actifs grevés	Valeur comptable actifs non grevés	Valeur juste actifs non grevés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	4 856 239	-
Autres actifs	-	-	239 648	-

### 2) Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées

Aucune.

### 3) Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues

Non concerné.

### 4) Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Non concerné.

## VI. Informations sur le Compte de résultat (en milliers d'euros)

### 1) Charges relatives aux dettes subordonnées

Le montant des intérêts payés sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2017 s'élève à : 454 milliers d'Euros.

### 2) Résultats sur titres à revenu variable

Néant.

### 3) Commissions

	Charges	Produits
Établissements de crédit	725	0
Clientèle	543	27 761
Titres	1 289	19 296
Opérations de Hors Bilan	701	260
Prestations de services	0	1 352
<b>Totaux</b>	<b>3 258</b>	<b>48 669</b>

*4) Frais de personnel*

Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages	26 293
Jetons de présence	100
Indemnités de fonction d'administrateur	4 796
Charges de retraite	2 979
Caisses sociales monégasques et Assedic	697
Autres et assurances du personnel	3 384
Fonds sociaux	269
<b>Total</b>	<b>38 518</b>

Une partie des bonus distribués à notre personnel est soumise à des conditions d'éligibilité, d'attribution et comporte une période d'acquisition de droits. Lorsque la période d'acquisition des droits couvre plusieurs exercices, la charge est étalée pendant la durée comprise entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition.

*5) Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)*

	<b>Perte</b>	<b>Profit</b>
Dotation aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	3 552	0
Reprises de provisions sur la clientèle	0	281
Solde en perte		3 270

*6) Résultat Exceptionnel*

Les charges exceptionnelles de l'année enregistrent principalement des refacturations de frais exceptionnels ainsi que des erreurs opérationnelles. Les produits exceptionnels recueillent principalement une régularisation sur des frais d'exercices précédents.

**VII. Autres informations***1) Contrôle Interne*

Notre établissement a adressé au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel le rapport annuel de l'exercice 2017 sur le contrôle interne. Ce rapport a été établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

*2) Effectif*

Au 31 décembre 2017, l'effectif se compose de 206 salariés, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2016 (7 CDD représentant 3 % des effectifs salariés, soit -29 % comparé à 2016 ; et 192 CDI) comprenant 150 cadres (soit 73 % de l'effectif) et 56 employés ou gradés.

*3) Proposition d'affectation des résultats de l'exercice (en milliers d'euros)*

- le bénéfice de l'exercice 2017	13 666
- le report à nouveau	45 112
<b>Montant à affecter</b>	<b>58 779</b>
- Dividendes	0
- Réserves Statutaires	0
- Report à nouveau	58 779
<b>Total</b>	<b>58 779</b>

## 4) Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
Bénéfice net	5 681	6 256	7 253	8 643	13 666

## 5) Événements Post clôture

Aucun événement post clôture significatif n'est à signaler.

RAPPORT GÉNÉRAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

- Le total du bilan s'élève à 5.095.886.365,44 €
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice après impôt de 13.666.332,02 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2017, le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants, des principales estimations retenues par la direction de la société, des informations contenues dans les états financiers, de l'appréciation des principes comptables utilisés ainsi que la vérification de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2017, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2017 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 2 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Sandrine ARCIN

RAPPORT SPÉCIAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2017 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

I. OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE  
L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations, fournitures ou travaux successifs, de même nature ou de

---

---

nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2017, vous est décrite dans le rapport présenté par votre Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

## II. ASSEMBLÉES TENUES PENDANT L'EXERCICE 2017

Pendant l'exercice sous revue, vous avez été réunis en :

- Assemblée générale ordinaire le 16 mai 2017 à l'effet :

- d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

- de renouveler le mandat d'un administrateur ;
- de désigner vos Commissaires aux Comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié:

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leurs tenues ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 2 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Sandrine ARCIN

---

---